

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi seize janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de REMAUVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉNIFAURE, Maire.

Date de la convocation : lundi 5 janvier 2026.

Présent(s) : Mme Catherine PÉNIFAURE, Mme Carole LOVERGNE,
M. Stéphane MARTIGNON, Mme Michèle BANNERY, Mme Léone BOUVARD,
Mme Lisiane DAGUET et M. Jean-Sébastien DEPAUW.

Absent(s) : M. Cyril COURBE, et Mme Amandine LE FLAHEC.

Pouvoir(s) : M. Marc-Antoine D'HALLUIN à Mme Léone BOUVARD et M. Frédéric FROT à
Mme Carole LOVERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Carole LOVERGNE.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Budget principal 2025 - DM1
- Informations et questions diverses.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

Décision modificative n°1 – Budget principal 2025 fonctionnement

2026/01

Madame le Maire explique aux membres du conseil la décision modificative à prévoir, en raison d'une insuffisance de budget sur un article.

Elle précise qu'il convient de procéder au transfert suivant :

Atténuation de produits :

L'atténuation de produit concerne le prélèvement annuel, effectué en septembre, sur les recettes de contributions directes versées mensuellement.

Le montant budgétisé étant inférieur au montant à régler, le transfert suivant est nécessaire :

Section Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 012 / charges de personnel et frais assimilés
Article 6411 / personnel titulaire : - **474,00 €**

Chapitre 014/ Atténuations de produits :
Article 7392221 / Fonds de péréquation des ressources communales : + **474,00 €**

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

DONNE son accord de principe pour le transfert de compte à compte.

Informations et questions diverses

- Remplacement éclairage public – économies constatées : Mme le Maire présente au Conseil un comparatif de consommation en kWh effectué entre novembre 2024 et novembre 2025, après le remplacement des luminaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Il est constaté en moyenne une division par 3 de la consommation en kWh.

- Diminution de la taxe professionnelle : Mme le Maire annonce avoir reçu, récemment, en mairie, un courrier du Département concernant une diminution du fonds départemental de la taxe professionnelle en 2026. Elle rappelle qu'une diminution de 23,8 % avait déjà été appliquée en 2025 et précise que cette année cela devrait encore diminuer de 23,3 % par rapport à l'an passé.

- Avis favorable CDG : Mme le Maire indique que le CDG 77, suite au Comité Social Territorial du 16 décembre dernier, a rendu un avis favorable au projet de délibération concernant la protection sociale complémentaire des agents, pour la santé. Elle précise qu'une nouvelle séance de conseil devra se tenir afin de procéder au vote de cette délibération, pour une mise en application de manière rétroactive, au 1^{er} janvier 2026. Mme le Maire informe l'assemblée qu'après consultation des agents communaux, aucun ne souhaite, à ce jour, changer de complémentaire santé et prendre un contrat auprès d'une mutuelle labellisée.

- Courier de notification de la Préfecture : concernant le PLU de la commune, Mme le Maire informe avoir reçu, ce jour, un courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne. Il est notifié que la fiche RTE (Réseau de Transport d'Électricité) présente au dossier arrêté est absente du dossier approuvé. Le cabinet d'urbanisme a confirmé auprès des services de la Préfecture cet oubli. Cette fiche sera donc à ajouter dans le cadre d'une prochaine évolution du PLU.

Mme le Maire rappelle que les PLU des communes seront prochainement repris par les intercommunalités dans un PLUi commun au territoire de la Communauté de Communes.

- KOESIO : Mme le Maire annonce qu'un rendez-vous est programmé avec la société KOESIO, prestataire de la commune pour le photocopieur et la sauvegarde informatique, afin d'établir un devis pour une éventuelle modification du local téléphonie/informatique qui n'est pas adapté à la configuration du réseau et des locaux de la mairie.

- Travaux dans le cadre du FER 2025 : les travaux concernant le problème de stagnation des eaux pluviales, à hauteur du 46 bis rue Grande, seront réalisés prochainement. Mme le Maire précise que nous attendons le retour de l'ARD pour commencer les travaux.

- Travaux dans le cadre des amendes de police 2025 : les îlots définitifs ainsi que le coussin berlinois seront réalisés prochainement. Mme le Maire indique que, selon elle, deux des îlots sont actuellement trop rapprochés et empêche une circulation fluide, aux heures où le trafic est plus important. Mme LOVERGNE et M. MARTIGNON rappellent que M. PERLIER de l'ARD ne souhaite plus se déplacer car les emplacements des diverses installations prévues ont déjà été définis et validés. Mme BANNERY précise que c'est aux automobilistes de respecter le code de la route.

- Chicanes provisoires à Bouchereau : Mme LOVERGNE rappelle que les chicanes provisoires installées actuellement rue Grande, seront déplacées à Bouchereau après les travaux définitifs.

- Remplacement miroir : M. DEPAUW demande quand le miroir accidenté sera remplacé et s'il est possible d'envisager le remplacement de celui situé à Savigny, car il est opaque et ne permet plus aucune visibilité. Mme le Maire et Mme LOVERGNE précisent que cela sera fait prochainement, la demande de permission de voirie est en cours de traitement auprès des services de l'ARD. Mme le Maire indique que le miroir situé sur le poteau accidenté a pu être récupéré et sera installé en remplacement de celui de Savigny.

- Devis toitures : Mme LOVERGNE informe l'assemblée que des devis ont été réalisés pour la réfection des toitures de l'école et de l'église. Les devis pour l'école sont incomparables car les travaux envisagés sont différents. Elle rappelle qu'il s'agit de travaux très urgents. Mme le Maire demande si le Conseil souhaite faire une demande de devis à la société GOIMBAULT. Elle indique également que des tuiles sont tombées du toit de l'église suite aux dernières intempéries survenues la semaine dernière.

- Demandes de subvention DSIL et DETR : il est rappelé à l'assemblée que le dossier de demande de subvention est à transmettre, au plus tard, à la fin du mois de janvier et qu'il faut déterminer si la réfection de la toiture de l'école est une demande de DSIL ou de DETR. Mme LOVERGNE pense qu'il est plus judicieux de faire passer la demande relative à l'école en DSIL et celle de l'église en DETR. Mme DAGUET dit qu'il faut faire les deux demandes.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil qu'une délibération doit être prise pour finaliser ces demandes de subvention.

- Prochain Conseil municipal : la date du jeudi 26 février prochain est retenue pour l'organisation du prochain Conseil municipal.

- Vote du budget : il est indiqué aux élus que le budget peut, éventuellement, être voté avant les prochaines élections, mais qu'en fonction de la prochaine équipe municipale, celui-ci pourra être revu en partie ou en totalité.

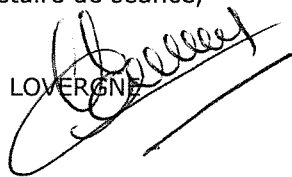
- Trous route de Préaux : des trous importants et dangereux ont été constatés route de Préaux, Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de faire quelque chose rapidement. Un rebouchage provisoire est prévu mais des travaux restent nécessaires dans le futur.

- Retrait pneus usagés : M. DEPAUW demande le retrait des pneus usagés, stockés chez lui depuis le désencombrement de la cour de la mairie. Il demande que la mairie se renseigne auprès de la déchetterie de Château-Landon pour connaître les modalités de prise en charge de ces déchets. Mme le Maire questionne le Conseil sur les moyens (matériel et humain) permettant cette évacuation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Carole LOVERGNE



Le Maire,

Catherine PÉNIFAURE



